

VERNEUIL FINANCE

Société Anonyme au capital de 1.099.265 €
49/51 rue de Ponthieu – 75 008 PARIS
542 099 890 R.C.S. Paris

Avis rectificatif

Erratum à l'avis de réunion valant avis de convocation concernant l'assemblée générale de la société Verneuil Finance du lundi 12 octobre 2020 paru dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 7 septembre 2020.

L'ordre du jour est corrigé comme suit :

- Présentation de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice ;
- Présentation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société et sur l'activité et la situation du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les travaux du Conseil d'Administration, les procédures internes et la gestion des risques pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes sociaux et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Fixation du montant des jetons de présence 2020 ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Mariam CHAMLAL ;
- Cession de la participation de 19,52 % de la Société Française de Casinos ;
- Pouvoirs pour l'accomplissements des formalités

PROJET DES RESOLUTIONS (les sept premières résolutions sont inchangées) :

HUITIEME RESOLUTION (cession de la participation de 19,52 % de la Société Française de Casinos)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et en application de la position-recommandation de l'Autorité des marchés financiers n°2015-05 relative aux cessions et acquisitions d'actifs significatifs, approuve, à titre consultatif, la cession par la Société de sa participation de 19,52% de la Société Française de Casinos telle que présentée dans le rapport du Conseil d'administration.

NEUVIEME RESOLUTION (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour avis de modification.